

En février 2000, l'abbé Maurel est condamné à 10 ans pour viols sur mineurs

11.9.9.2

« Une sale affaire ! », voilà un résumé de l'histoire médiatico-judiciaire qui secoua le petit village de **Mur-de-Barrez**. Le directeur du collège, l'abbé Maurel est accusé de viols par des enfants et va être condamné non sans avoir lutté avec acharnement en criant son innocence.

Les faits :

L'abbé Jean-Lucien Maurel était directeur du collège catholique Saint-Pierre (aujourd'hui fermé) de Mur-de-Barrez¹ depuis près de 40 ans lorsqu'en 1996 il est dénoncé par deux lettres anonymes dans lesquelles il est accusé de violences sexuelles sur des pensionnaires du collège.

Puis, en mars 1997, un jeune homme de 15 ans accuse le même abbé Maurel de viol pendant un voyage scolaire aux Etats-Unis. L'abbé Maurel est alors placé en garde à vue puis en détention préventive à la prison de Villeneuve-lès-Maguelone. Une enquête est ouverte qui permet à d'autres adolescents de se déclarer également victimes. Des adultes dénoncent également l'abbé de violences sexuelles lorsqu'ils étaient collégiens mais les faits sont prescrits.



■ L'abbé dénonce un complot

Dans le village, ceux qui n'ont rien à reprocher à l'abbé Maurel le défendent bec et ongle pendant que les accusateurs forment l'autre camp, chacun attendant le verdict judiciaire. Un « comité de défense » de l'abbé tient son siège dans un café de la commune pendant que l'abbé crie au complot. Pour ajouter à la confusion, un certain Roland Agret², ancienne victime d'une erreur judiciaire, intervient massivement dans le conflit ouvert et durcit les positions de tous.

■ Le procès en assises

La cour d'assises de l'Aveyron ouvre le procès le 23 février 2000 dans un climat électrique et fortement médiatisé. Cent témoins défilent à la barre. L'avocat médiatique **Gilbert Collard** défend l'abbé Maurel, l'avocat Jean Chevais intervient pour l'association « L'Enfant bleu ». Les jeunes témoignent de ce qu'ils ont vécu devant une assistance crispée et un abbé imperturbable. Quelquefois une invective à l'adresse de l'ancien directeur leur échappe.



¹ Mur-de-Barrez, dit Mur, est une commune française située dans le département de l'Aveyron, en région Occitanie.

² Roland Agret (1942-2016) est un Français victime d'une erreur judiciaire reconnue. Il est le fondateur d'Action justice, une association visant à aider les personnes condamnées ayant subi des dysfonctionnements judiciaires.

▪ **L'action du Président du tribunal**

En début de procès, le Président Daniel Duchemin précise d'emblée aux témoins : « *Nous ne sommes pas dans un cirque, ni dans un stade* ». Puis, en cours de procès, le président demande à d'anciens élèves de témoigner. Ceux-ci évoquent avec force les dégâts et les traumatismes ressentis qui ont détruit leur vie. L'un d'eux s'écrie avec force pour l'abbé : « *Ouvrez votre cœur enfin, soulagez-vous !* ». L'abbé baisse enfin les yeux.

Une de ces victimes adultes, Pierre-Gérard, 36 ans, évoque des attouchements sexuels infligés, L'abbé Maurel commente : « *J'avais un penchant, c'est vrai, pour ce garçon. C'est vrai que je l'aimais mais c'était un amour platonique* ». Puis l'ancien élève complète : « *Au début, c'était peut-être une ou deux fois par semaine puis c'était quotidien. Il venait me chercher au dortoir dans mon lit. Les relations sexuelles, ça dépassait de loin ce que je voulais lui apporter. C'était le directeur, l'adulte, le prêtre, et je n'avais pas non plus envie de le trahir*».

Le président Duchemin interroge alors l'abbé : « *Aviez-vous une attirance affective pour ce garçon, aviez-vous une attirance physique?* ». Après une hésitation, l'accusé, accablé et fatigué, répond : « *oui* ».



▪ **La condamnation**

Malgré les plaidoiries, la cour d'assises de l'Aveyron, retenant les inculpations de viol et d'agression sexuelle sur trois enfants, condamne, tard dans la nuit, l'abbé Maurel, après cinq jours d'audiences tendues et trois heures et demie de délibéré.

L'abbé Maurel est reconnu coupable et condamné à 10 ans pour viols et agressions sexuelles sur trois mineurs de 10 à 13 ans entre 1994 et 1996.

▪ **Une peine largement raccourcie**

Une fois incarcéré, il bénéficie de la réduction de peine par la prise en compte de la période de détention préventive (mars 1997 à décembre 1998), d'une réduction de peine supplémentaire pour bonne conduite soit trois mois de réduction par an. Il est ainsi libéré le 5 octobre 2005, soit cinq ans seulement après sa condamnation, en ayant bénéficié de périodes de liberté pendant les deux dernières années. Ces libéralités ont provoqué la colère des victimes et des parents.

▪ **Du côté canonique**

Pas de réduction à l'état laïc pour cet abbé condamné par la justice civile. Interrogé sur cette situation du côté de l'Église, l'Évêque de Rodez, Mgr Bellino Ghirard, répond à La Dépêche : « *Le jugement des hommes est passé, je m'en remets au jugement de Dieu...* ». Ainsi, le diocèse de Rodez l'accueille et l'autorise officiellement à célébrer des messes et des sacrements en privé³, lui retirant ainsi seulement le ministère public.

▪ **La rivalité entre l'abbé Maurel et un professeur**

Dans cette affaire, il y a également un conflit de pouvoir. En effet, l'abbé Maurel est à la retraite depuis 1994. Or, il est toujours « faisant fonction » de directeur. Un des professeurs, Joseph Chayrigues, souhaite le remplacer mais n'a pas les diplômes pour cela. En 1993, Joseph Chayrigues affirme à un de ses collègues détenir la preuve que l'abbé est homosexuel. En 1995, il devient maire du village, traite publiquement l'abbé

³ «Le 5 octobre, le Père Jean-Lucien Maurel s'est vu signifier sa libération définitive. Il est autorisé à revenir dans le diocèse et à résider à Rodez où il prendra sa retraite. Dans l'Église diocésaine, il ne recevra pas de mission pastorale particulière». C'est par ces quelques discrètes lignes parues sous la rubrique «Dernière minute» du bulletin diocésain «Église en Rouergue», qu'a officiellement été communiquée par l'évêque Bellino Ghirard, la libération définitive de Jean-Lucien Maurel.

Maurel de pédophile et rencontre l'Évêque pour le dénoncer. Il apporte en guise de preuves quelques lettres d'élèves.

Contre toute attente, l'Évêque de Rodez charge discrètement Joseph Chayrigues de mener l'enquête et cela mène à l'arrivée chez les gendarmes et chez l'évêque de lettres anonymes dénonçant l'abbé qui est immédiatement suspendu.

Invité à s'expliquer aux assises sur cette manière de faire, l'évêque a du mal à être cohérent : « *On en a reçu, des coups, pour avoir mis ça sur la place publique, les amis de l'abbé m'en ont voulu, mais on révélait des faits, qui pour une fois étaient clairs et nets. (...) L'école ne doit pas être un lieu où se développent l'homosexualité et la pédophilie.* »

▪ Et si ?

Une victime témoigne : « *Je suis un ancien élève du collège. Quand j'étais petit, j'ai été convoqué par l'abbé. Il m'a pris sur ces genoux, et m'a caressé. Mais quand vous êtes enfant, vous ne savez pas si ces caresses sont celles d'un bon père, ou... Si nos parents nous avaient écoutés, on n'en serait pas là aujourd'hui !* ».

Discussion :

Un collège isolé, géré de main de fer par un directeur charismatique et omnipotent, voilà un contexte propice à l'abus de pouvoir et, par-là, à une possibilité d'abus sexuels. En tout début d'année 2000, cette affaire a rappelé que la justice pénale avait bien l'ascendant sur le droit canonique en matière de viols sur enfant par un prêtre.

Bibliographie

- **La Dépêche** – « *Pédocriminalité dans l'Église : il y a 21 ans à Rodez, le procès de l'abbé Maurel et celui de l'omerta* » Publié le 05/10/2021 - Philippe Rioux - <https://www.ladepeche.fr/2021/10/05/pedophilie-dans-leglise-il-y-a-21-ans-a-rodez-le-proces-de-labbe-maurel-et-celui-de-lomerta-9833151.php>
- **La Dépêche** – « *Justice. Abbé Maurel: une sortie de prison polémique* » - Publié le 21/10/2005 - <https://www.ladepeche.fr/article/2005/10/21/325073-justice-abbe-maurel-une-sortie-de-prison-polemique.html>
- **L'Humanité** – « *L'homme d'Église a écopé de dix ans pour pédophilie. Le crime de l'abbé Maurel* » - Jeudi 2 Mars 2000 - <https://www.humanite.fr/proces-lhomme-deglise-ecope-de-dix-ans-pour-pedophilie-le-crime-de-labbe-maurel-223292>
- **Archive INA** - https://www.youtube.com/watch?v=vmB_1r4dyds
- **Libération** - « *Un vent de folie* » au procès de l'abbé Maurel. Assaut de rumeurs et de ragots à la barre des témoins. par Françoise-Marie Santucci - publié le 25 février 2000 - https://www.liberation.fr/societe/2000/02/25/un-vent-de-folie-au-proces-de-l-abbe-maurel-assaut-de-rumeurs-et-de-ragots-a-la-barre-des-temoins_317352/
- **Le télégramme** - Publié le 26 février 2000 – « *Les amitiés particulières de l'abbé Maurel* » - <https://www.letelegramme.fr/ar/viewarticle1024.php?aaaammjj=20000226&article=772885&type=ar>
- **L'Express** – « *La chute du mur de silence - Le procès pour pédophilie intenté à l'abbé Maurel a plongé Mur-de-Barrez dans la discorde. Retour sur une terrible guerre des clans* ». Par Marion Vignal - Publié le 27/09/2007 - https://www.lexpress.fr/region/la-chute-du-mur-de-silence_474275.html
- **La Dépêche** – « *La faute de l'abbé Maurel divise le village* » - Publié le 20/02/2000 - <https://www.ladepeche.fr/article/2000/02/20/107218-la-faute-de-l-abbe-maurel-divise-le-village.html>